

Paris, le 1er décembre 2021

CNE1.2021.1206

**A l'attention des Présidents  
des Commissions diocésaines  
de l'emploi**

**Objet : Lancement du mouvement 2022**

Chers Amis,

Je vous prie de trouver, ci-joint, les documents nécessaires au lancement du mouvement 2022 :

- Le directoire d'application (CNE1-2017-1085) mis à jour au 15 septembre 2017,

Dans l'attente de l'adoption de l'accord unique, le directoire d'application n'a pas été modifié pour le mouvement 2022 ;

- Les 2 décisions de la CNE1 relative au CAPPEI (CNE1-2017-1090 et CNE1-2018-267),

Ces décisions sont reconduites pour le mouvement 2022, dans l'attente de leur introduction dans le futur accord sus évoqué, afin de prendre en compte les conséquences de la création du CAPPEI en matière d'emploi.

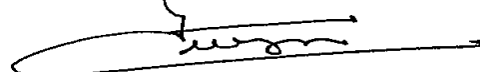
- Le tableau des interprétations mis à jour le 1<sup>er</sup> décembre 2021,
- L'accusé de réception des candidatures reçues par les chefs d'établissement (point 5 du directoire) (CNE1-2021-1206a),

- La fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation interdiocésaine (CNE1.2021- 1206b),
- L'imprimé de transfert à une autre CDE ou la CNA (CNE1.2021-1206c),
- Le calendrier des réunions de la CNE1.

J'attire votre attention sur le fait que la fiche permettant aux maîtres en mutation interdiocésaine de formuler leurs vœux **doit être utilisée par tous les diocèses**. Elle peut aussi être utilisée par les diocèses qui le souhaitent pour gérer les mutations intra diocésaines, moyennant quelques modifications.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Chers Amis, mes cordiales et sincères salutations.

Yann DIRAISON



Président Délégué  
de la Commission Nationale de  
l'Emploi du Premier Degré

Documents joints :

- Directoire d'application pour le mouvement 2022
- Décisions relatives au CAPPEI
- Tableau des interprétations
- Accusé de réception de candidature
- Fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation interdiocésaine
- Imprimé de transfert à une autre CDE ou en CNA,
- Calendrier de la CNE